



### Une semaine sur les marchés

#### Trump met la pression sur ses partenaires commerciaux

- Les Bourses ont défié les nombreuses annonces du président Trump sur les tarifs douaniers pendant la majeure partie de la semaine. Seulement en fin de semaine, alors que Donald Trump a intensifié son offensive commerciale, conclue par une nouvelle menace à l'encontre du Canada, le S&P 500 s'est éloigné de son plus haut niveau historique, entraînant une hausse du dollar.
- Mais dans l'ensemble, les bourses ont fait preuve de résilience face au durcissement du ton sur les tarifs douaniers, partant du principe qu'il s'agit d'une attitude de négociation et que les tarifs finaux seront probablement inférieurs.
- La Maison Blanche a envoyé des lettres à 18 pays leur notifiant des droits de douane allant de 20 % à 50 %, avec une date d'entrée en vigueur repoussée du 9 juillet au 1er août. La pause sur les tarifs réciproques et le temps des négociations sont donc prolongés de trois semaines. Les pays principalement touchés sont asiatiques, ainsi que le Brésil, qui serait taxé à hauteur de 50%. Pendant le week-end, l'UE et le Mexique ont appris qu'ils seraient taxés à hauteur de 30 %, mais les mesures de rétorsion européennes ont été repoussées au 1er août.
- Il convient de rappeler qu'il existe deux types de droits de douane : les droits de douane réciproques, pour lesquels l'administration américaine a invoqué l'IEIPA (International Emergency Economic Powers Act, ou Loi sur les pouvoirs économiques d'urgence internationaux) pour les imposer le 2 avril 2025, et les droits de douane sectoriels de la section 232. La section 232 des États-Unis fait référence à une disposition du Trade Expansion Act de 1962 qui autorise le président américain à imposer des droits de douane sur les importations si celles-ci sont jugées menaçantes pour la sécurité nationale. L'objectif est de protéger les industries stratégiques américaines, et le processus commence par une enquête du département du Commerce. Une dizaine de secteurs sont actuellement sous investigation, dont le cuivre (un tarif douanier de 50 % a également été annoncé la semaine dernière) et le secteur pharmaceutique. Selon nous, il faudra s'attendre à d'autres annonces dans les prochains mois, au minimum dans les secteurs actuellement sous investigation.
- Enfin, nous considérons que les droits de douane seront durables, car ils sont non seulement un outil de négociation, mais l'administration Trump vise également au moins trois objectifs principaux : financer le programme fiscal voté par le Congrès, réindustrialiser le pays et se découpler de la Chine, en particulier dans les secteurs stratégiques. Concernant le premier objectif, la Maison Blanche estime que les recettes douanières s'élèveront à 2 800 milliards de dollars sur 10 ans. Depuis le début de l'année, l'État américain a déjà collecté près de 100 milliards de dollars de droits de douane, soit l'équivalent de toute l'année 2024. L'objectif est donc en bonne voie.
- La rhétorique agressive du président Trump et les inquiétudes concernant l'impact inflationniste potentiel des hausses de droits de douane ont pesé sur le marché des bons du Trésor américain, notamment sur la partie longue de la courbe des taux : le taux à 10 ans américain a de nouveau dépassé 4,4 %. La tendance a été haussière également sur les taux européens.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.



### Les nouvelles macroéconomiques de la semaine

- Le compte rendu de la dernière réunion de la Réserve fédérale américaine (Fed) met en lumière la difficulté de mesurer l'impact des tarifs douaniers sur l'inflation, car celui-ci dépend de plusieurs facteurs, comme la situation de la demande dans les différents secteurs, les chaînes d'approvisionnement, le niveau des stocks et d'autres encore. Les gouverneurs de la Fed sont en désaccord quant à l'ampleur et à la durée de la transmission des tarifs douaniers sur l'inflation totale. À ce propos, la donnée clé de la semaine qui vient sera l'inflation américaine de juin. Le dernier document en date sur ce sujet est celui de Stephen M. Miran, conseiller économique en chef de l'administration Trump, qui relativise les craintes inflationnistes, car il montre que les prix des biens importés baissent.
- La Fed devrait maintenir les taux directeurs inchangés, le temps d'y voir plus clair cet été.
- Le Congrès est supposé voter cette semaine sur une nouvelle loi, le « Genius Act », qui serait la première loi sur les crypto-actifs. Elle vise à encadrer l'émission et la supervision des stablecoins, des crypto-monnaies adossées à des actifs stables comme le dollar américain. L'administration américaine compte également sur les stablecoins pour stabiliser les actifs en dollars, car ceux-ci doivent être entièrement adossés à des actifs liquides sûrs (bons du Trésor, dépôts à la Fed).



### Le graphique de la semaine

ETATS-UNIS : DROIT DE DOUANE MOYEN SUR LES BIENS IMPORTES ESTIME SUR LA BASE DES TARIFS RECIPROQUES ANNONCES



Source: Macrobond, OFI Invest AM, données au 15/07/2025

# Flash marchés hebdomadaire

Semaine du 4 juillet au 11 juillet 2025



	11/07/2025	04/07/2025	Variation hebdo.	Variation / fin 2024
<b>Actions</b>			%	%
CAC 40	7829	7696	1,7%	6,1%
S&P 500	6260	6279	-0,3%	6,4%
<b>Taux</b>	%	%	Points de base	Points de base
10 ans US	4,41	4,35	6	-16
10 ans Allemagne	2,73	2,61	12	36
10 ans France	3,42	3,28	14	22
10 ans Italie	3,57	3,44	13	5
<b>Ecart de rendement</b>	Points de base	Points de base		
10 ans Italie-Allemagne	85	84	1	-31
<b>Volatilité actions US</b>			Ecart hebdo.	Ecart / fin 2024
VIX	14	15	-1	-3

Source Bloomberg - Indices actions hors dividendes en devise locale

## Information importante

Information importante

Cette communication publicitaire est établie par Ofi Invest Asset Management, société de gestion de portefeuille (APE 6630Z) de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous l'agrément n° GP92012 – n° TVA intracommunautaire FR51384940342, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros, dont le siège social est situé au 127-129, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 384 940 342.

Cette communication publicitaire contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Ofi Invest Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie.

Les analyses présentées reposent sur des hypothèses et des anticipations d'Ofi Invest Asset Management, faites au moment de la rédaction du document qui peuvent être totalement ou partiellement non réalisées sur les marchés. Elles ne constituent pas un engagement de rentabilité et sont susceptibles d'être modifiées.

Cette communication publicitaire ne constitue pas une recommandation, un conseil ou une offre d'acheter des produits ou services présentés ou gérés par Ofi Invest Asset Management. Ofi Invest Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments y figurant. Avant d'investir dans un OPC, il est fortement conseillé à tout investisseur, de procéder, sans se fonder exclusivement sur les informations fournies dans cette communication publicitaire, à l'analyse de sa situation personnelle ainsi qu'à l'analyse des avantages et des risques afin de déterminer le montant qu'il est raisonnable d'investir.

FA25/0581/M